



**M. Andrea Alessio**  
**Chef du Secrétariat Permanent**  
**Administration Générale**

Fonctionnaire de l'Etat Monégasque, spécialement mis à disposition du Comité Monégasque Antidopage, dans le cadre de la convention du 24 juin 2015, Mme Alessio a participé activement, au cours de dix années passées au Centre Médico-Sportif, auprès du Dr Jack MICHEL et du Dr. Stéphan BERMON, à l'évolution de la lutte antidopage en principauté.

**Le rôle du Secrétariat Permanent**

Le Secrétariat Permanent instruit les dossiers portés à l'ordre du jour des séances du Comité. Sous l'autorité du Président, il assure la préparation et l'exécution des délibérations du Comité. Il donne toutes les suites administratives qui s'imposent.

Il est chargé de l'ensemble des formalités administratives ainsi que de la correspondance courante avec les différents interlocuteurs, y compris les organisations et instances nationales ou internationales, en relation avec le Comité.

Il organise le déroulement des contrôles antidopage. Il désigne les médecins préleveurs chargés des contrôles antidopage et peut, en cas de besoin, les assister dans l'accomplissement des tâches administratives liées aux contrôles. Il désigne de même l'infirmière chargée d'assister les médecins préleveurs. Il met en œuvre toutes les diligences nécessaires pour que les contrôles soient réalisés dans les conditions prévues par le Code Mondial Antidopage. A cet égard, il met en place et désigne, en cas de besoin, les escortes des sportifs. En liaison avec le Chef du Service du Centre Médico-Sportif de Monaco, il organise matériellement la formation initiale et continue des médecins préleveurs.

Il assure le suivi des médecins préleveurs.

Il tient à jour la liste des contrôles antidopage effectués par les collaborateurs du Comité et gère le système de traitement informatisé ADAMS. Il informe régulièrement les sportifs du groupe cible de leurs obligations.

Il refond et adapte, en tant que de besoin et en collaboration étroite avec l'Agence Mondiale Antidopage, les formulaires à renseigner dans le cadre des procédures de contrôle antidopage.

Il tient la comptabilité du Comité, l'inventaire et les archives du Comité sous la surveillance du Président.

Il assiste le Président dans la rédaction du rapport d'activité annuel et dans celle du rapport de bilan et des comptes annuels.